



Contrat de professionnalisation, liquidation, repreneur

Par **elsel**, le **27/03/2015** à **18:38**

Bonjour,
Je suis en contrat de professionnalisation depuis septembre 2013, mon diplôme approche et mon contrat arrive à terme le 3 juillet.
Ma société va être au 31 avril en liquidation, le liquidateur va devenir gérant et va avoir tout intérêt à chercher un repreneur.
Le numéro de SIRET va sûrement changer avec la reprise, et donc mon contrat aussi. Ors je sais déjà que l'on ne peut pas re-signer un contrat pro une durée inférieure à 6 mois...
Donc la question est : Vais-je pouvoir aller au terme de mon contrat de professionnalisation si le repreneur décide de me garder, malgré le changement de numérotation?
En vous remerciant d'avance pour vos réponses,
Nicolas.

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **19:21**

Bonsoir,
[citation] avec la reprise, et donc mon contrat aussi[/citation]
Et donc non il ne va pas changer d'une seule virgule.
Code du travail L1224-1 [citation] si le repreneur décide de me garder, [/citation]
En fait il n'a pas le choix, et vous non plus.
Les dispositions du texte précité s'appliquent aussi bien à l'employeur qu'au salarié.